

104 5707

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MICHEL THOMAS**

**Société civile Immobilière**

**au capital de 7 622,45 euros**

**Siège social : 67 BOULEVARD EXELMANS**

**75016 PARIS 16ième**

**378 798 995 R.C.S PARIS**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 17 DECEMBRE 2021**

L'an 2021,

Le 17 décembre,

A 11 heures,

Les associés de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MICHEL THOMAS, au capital de 7 622,45 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire exclusivement par visioconférence via le logiciel Jitsi Meet sur convocation du gérant faite par lettre recommandée en date du 7 décembre 2021 à chaque associé.

Il est établi une feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Total des parts présentes ou représentées : 1500 parts sur les 1500 parts composant le capital social.

Les associés présents ou représentés détenant plus des trois quarts du capital social, l'assemblée générale peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thibault THOMAS, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Transfert du siège social de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MICHEL THOMAS qui sera fixé au domicile du gérant, M. Thibault THOMAS, soit 9 impasse Les Hauts de Sérignan 34410 SERIGNAN.

Le Président présente aux membres de l'Assemblée les éléments suivants :



- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les récépissés postaux,
- la feuille de présence et les pouvoirs des associés représentés,
- le texte du projet de la résolution qui est soumise à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Le Président met successivement aux voix la résolution suivante :

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MICHEL THOMAS du 67 Bd Exelmans 75016 PARIS (16) au domicile du gérant, M. Thibault THOMAS soit 9 impasse Les Hauts de Sérignan 34410 SERIGNAN.

En conséquence, l'article 4 des statuts est ainsi modifié :

**ARTICLE QUATRIEME : SIEGE SOCIAL**

« Le siège social est fixé au 9 impasse les Hauts de Sérignan 34410 Sérignan »

Le reste de l'article demeure inchangé.

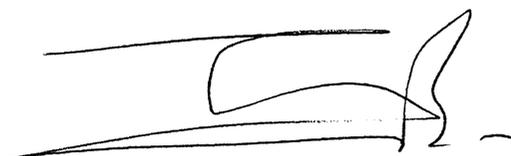
Cette résolution mise aux voix.

Nombre de voix pour : 1124 ; contre : 376 ; abstention : 0

La résolution est adoptée à la majorité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.



**MICHEL THOMAS**  
**Société civile immobilière au capital de 7 622,45 euros**  
**Siège social : 67 BOULEVARD EXELMANS**  
**75016 PARIS 16ième**  
**R.C.S PARIS D 378 798 995**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 17 DECEMBRE 2021**

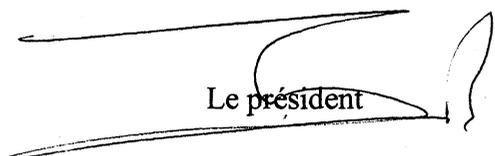
**FEUILLE DE PRESENCE**

N°	Associés	Parts	Voix	Nom du mandataire éventuel - Signature
1	M. DIDIER THOMAS 33 AVENUE DU LOUVRE, 78000 VERSAILLES	Pleine propriété : 376 parts Nue-propriété : 124 parts	376	Présent
2	M. THIBAUT THOMAS 9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN, 34410 SERIGNAN	Pleine propriété : 376 parts Nue-propriété : 124 parts	376	Présent
3	M. ERIC THOMAS 2 PLACE ROYALE 78000 VERSAILLES	Pleine propriété : 376 parts Nue-propriété : 124 parts	376	Présent
4	Mme ANNE MARIE THOMAS BLONDEL 67 BOULEVARD EXELMANS, 75016 PARIS	Usufruit : 372 parts	372	Représentée par M. THOMAS Thibault
	Totaux =====	1500	1500	=====

Nombre d'associé(s) : 4

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés 1 pouvoir, arrêtée à quatre associés présents ou représentés possédant ensemble 1 500 droits sociaux.

Le président



## POUVOIR

Je soussignée ANNE-MARIE THOMAS-BLONDEL,

demeurant 67 BOULEVARD EXELMANS, 75016 PARIS,

propriétaire de 372 parts sociales en usufruit de la société MICHELTHOMAS,  
société civile Immobilière au capital de 7 622,45 euros, dont le siège est 67 BOULEVARD  
EXELMANS, 75016 PARIS 16ème, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés  
sous le numéro R.C.S PARIS D 378 798 995,

Donne pouvoir à

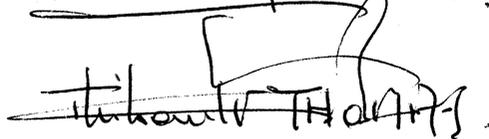
M. ~~Michel~~ <sup>Thibault</sup> THOMAS  
demeurant ~~9 Impasse~~ <sup>9 Impasse</sup> Les Hauts de Sérignan - 34410 SERIGNAN

pour me représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire de ladite Société, convoquée pour  
le 17 décembre 2021, à 11h00, qui se tiendra exclusivement par visioconférence, avec l'ordre du jour  
suivant :

### ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social de la SCI MICHEL THOMAS qui sera fixé au domicile du gérant,  
M. Thibault THOMAS, soit : 9 impasse Les Hauts de Sérignan 34410 SERIGNAN

En conséquence, assister à cette assemblée et à toute autre assemblée qui, par suite de défaut  
de quorum, serait ultérieurement convoquée avec le même ordre du jour, émarger la feuille de  
présence, prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous avis et votes ou  
s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, signer tous procès-verbaux et autres pièces, et  
généralement, faire le nécessaire.

"Bon pour acceptation  
de pouvoir"  


Fait à Paris  
Le 10 décembre 2021  
Bon pour recevoir  
A. M. Thomas - Blondel  
